

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 04 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - C. CAMPO - (Adjoints) - A. LECLERE - JM. CHARREAU - JM. JOANNES - N. BLOUQUY - E. HEDRICH - C. LATHOUD - R. MERLEAU - R. PERRET - G. ROUMET - D. DEVISCOURT - B. BOULAGNON

ABSENTS EXCUSES : S. FILOCHE (procuration à A.LECLERE) - P. HEIDELBERGER (procuration à JM.JOANNES) - P. CURCIO - B. DE BENOIST

En préambule, le maire informe qu'il a pu se mettre en contact avec P.CURCIO, conseiller municipal absent depuis plusieurs mois. Ce dernier a confirmé qu'il souhaitait reprendre son activité au sein du conseil, même épisodiquement. Il sera par conséquent présent à la séance du mois d'octobre.

Par ailleurs, B. DE BENOIST a adressé sa lettre de démission, acceptée par le maire. Etant très souvent sur Paris, il ne peut assurer son rôle de conseiller municipal. En conséquence de quoi, il sera procédé, le 2 octobre prochain, à l'installation du conseiller arrivant en suivant sur la liste Versonnex2020, soit G. SCHWINTE.

1 - Nomination du secrétaire de séance.

N.BLOUQY est nommé secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 03 Juillet 2017

Adopté à l'unanimité

3 – Annulation de la délibération autorisant l'emprunt pour l'achat de la pharmacie

Le maire rappelle au conseil la délibération du 5 décembre 2016, l'autorisant à signer l'emprunt de 200 000 € pour l'achat des murs de la pharmacie de Versonnex. Il précise que le déblocage de cet emprunt n'aurait été effectif, qu'après la signature de l'acte d'acquisition.

Suite à la décision du propriétaire, formulée par courrier reçu en mairie le 24 juillet dernier, de ne plus vendre son bien, il convient d'annuler purement et simplement la délibération précitée.

D.DEVISCOURT s'inquiète du maintien du commerce et demande si la commune est assurée de pouvoir acquérir les murs dans deux ans. J. DUBOUT répond qu'il sera peut-être difficile de maintenir la pharmacie là où elle est, si le propriétaire veut vendre le bâtiment dans sa totalité et qu'il ne propose pas à la commune l'acquisition des murs de l'officine. Il sera toutefois possible d'user du droit de préemption et le cas échéant, de prévoir l'installation de l'officine à un autre endroit de la commune. JM. JOANNES précise qu'il devrait y avoir peu de risques qu'un promoteur s'intéresse au bâtiment dans son entier, car il serait confronté au problème des places de stationnement. Il ajoute que les travaux du PADD avançant à grands pas à la CCPG, il conviendrait de faire valoir sur ce secteur notamment, un droit à statuer, et faire inscrire au PADD, les impératifs souhaités par la commune en matière de commerces dans ce secteur, en attendant que le PLUI soit définitivement acté.

Délibération : oui à l'unanimité.

4 – Avenant à la délibération du 06 juin 2016 « fixant la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction »

Suite à la prise de possession de la maison communale, située 7 rue de la Lilette à Versonnex, par le garde champêtre, il convient de rédiger un avenant à la délibération du 6 juin 2016, pour son changement d'adresse, comme suit :

Cadres d'Emplois	Adresse	Nbre de pièces	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent de maîtrise occupant un emploi de responsable des services techniques et d'agent polyvalent espaces verts – voirie – bâtiments	5 rue de la Lilette	6	Pour des raisons de disponibilités en cas d'interventions d'urgences et d'astreintes hivernales
Garde Champêtre	7 rue de la Lilette	6	Pour des raisons de disponibilités en cas d'interventions d'urgences et d'astreintes

Délibération : oui à l'unanimité

5 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

6 - Informations communautaires

- **Autopartage proposé par la CCPG.** J. DUBOUT et P. HEIDELBERGER avaient proposé un projet de covoiturage sur Versonnex, mais cette idée n'a pas été concluante. Des propositions de trajets ont été formulées mais aucun demandeur n'a été recensé. J. DUBOUT explique qu'il doit exister une application smartphone mais que celle-ci ne peut fonctionner que s'il y a des abonnés. La solution « ouihop » (autostop urbain) va donc être relancée.
- **Charte concernant la signalétique touristique.** Il s'agit d'une information de la CCPG. D.DEVISCOURT demande quels endroits de la commune sont concernés. J. DUBOUT répond que nous ne sommes plus concernés car le seul parcours prévu a été supprimé par la CCPG.
- **Développement des voies vertes.** La CCPG envisage de prendre la compétence totale sur les voies vertes, d'intérêt communautaire, Versonnex, Grilly et Sauvigny, leur ont déjà précisé qu'ils travaillaient conjointement sur les itinéraires possibles.

Les services de la CCPG souhaitent développer des passages goudronnés avec des points de halte sur lesquels seraient installés des porte-vélos, poubelles, etc...

Cette formule de goudronnage systématique ne serait pas envisageable, par exemple sur le chemin rural situé en limite Versonnex/Ornex et dans les bois de « Sous Villars Dame »

Deux axes ont été évoqués :

- une piste cyclable passant par la Pralet, les Rippes, puis Chemin de la Commune
- route de Maconnex, route de Divonne, puis passer par le bas des Genévriers, le chemin des Pommerets ou encore sur le bas de la route de Villars Dame. Le maire précise que ces pistes doivent être réalisées sans grands détours mais toujours en direction de points de ralliement (mairie, terrain de sports, commerces...)

Concernant le projet de liaison Versonnex/hypermarché Carrefour, en passant par le chemin de la plaine, celui-ci pourrait être étudié avec la commune de Segny sans intervention de la CCPG.

7 - Commissions communales

A) Commission Personnel (F. PERRET)

- Mme Isabelle PIERRE a démissionné au 31 août et le mail qu'elle a adressé au maire a été lu en séance. Le maire regrette son départ, mais précise que le problème a résidé dans un manque de communication avec les agents sous sa direction. Valérie HUBERT reprend la gestion du personnel d'entretien et de cantine et la gestion des plannings. A la demande de M. DUQUESNOY, agent technique et suite à son opération du genou, il a été affecté au service entretien des bâtiments pour compenser la partie ménage que faisait Mme PIERRE. Cette mise à disposition est à l'essai pour 3 mois. Durant cette période, sa mission d'assistant de prévention est suspendue. Le point sera fait à l'issue de ces 3 mois.
- Mlle Cécile PIERRE a également démissionné. Elle avait souhaité partir au 31 août, mais vue la difficulté de recruter pour un tel poste, de surcroît pendant les vacances, il lui a été répondu que son départ serait accordé pour fin septembre. Un candidat diplômé d'Etat (DEJEPS) et qualifié pour ce genre de poste a été reçu et engagé. Sa prise de fonction a été effective au 1^{er} septembre et a pu faire connaissance avec collègues et élus du scolaire, lors de la réunion de préparation de rentrée qui s'est tenue le 30 août. Il travaillera donc en binôme avec Mlle PIERRE jusqu'au 15 septembre, ce qui permettra de la libérer plus tôt que prévu.
- Mme Tiffany ROSSERO, adjoint d'animation à mi-temps, souhaite une mise en disponibilité pour une année, pour créer son entreprise (disponibilité de droit). Etant donné que sa date de départ est demandée pour le 1^{er} décembre, il appartiendra au nouveau directeur de procéder au recrutement pour la remplacer.
- M. Eric PAUGET est en arrêt maladie jusqu'au 4 septembre et sera probablement prolongé. Sont en poste actuellement au service technique, Manu MEGOZ qui a remplacé Fabrice RECHAL et Brice BERTHIER, saisonnier jusqu'au 31 octobre. G. ROUMET et JM. CHARREAU souhaiteraient participer aux recrutements. Les CV qui arriveront en mairie seront transmis préalablement à la commission pour étude.
- Il conviendra de prévoir également le remplacement pour congé maternité de Mme Marie-Eve DRUET (de mi-décembre 2017 à fin juin 2018).

B) Commission Urbanisme (JM. JOANNES en l'absence de P. HEIDELBERGER)

Lors de la commission du 21 août dernier, les principaux points suivants ont été abordés :

- Maison médicale : le recours des riverains a été retiré, la commission décide donc de relancer le projet de cheminement pour rejoindre les écoles depuis Verte Lilette. Les propriétaires des parcelles à traverser vont être contactés à ce sujet. Les travaux de gros œuvre seront finis pour fin septembre comme prévu. Notre avocate doit prochainement se mettre en rapport avec la commune pour le montage de la SCIC.
 - Le 28 septembre aura lieu une réunion en mairie avec les promoteurs porteur du projet immobilier sur les terrains proches de la mairie.
 - Un promoteur est venu proposer un projet de 38 logements sur un terrain route de Collex-Bossy. Il leur a été répondu que sur ce tènement, ne serait autorisée qu'une dizaine de logements seulement.
 - Lotissement « les Buissons » : le géomètre a été contacté pour retrouver les bornes des parcelles qui ont été déplacées durant les travaux car les constructeurs ont implanté les maisons sans avoir eu recours au géomètre. Les propriétaires ont souhaité que la voirie soit réhaussée, il leur a été répondu que vu la hauteur des réseaux, ce ne sera pas réalisable.
- G. ROUMET profite de l'énoncé de ce point pour s'élever contre l'idée d'entrées et sorties des futurs véhicules sur la voirie côté CTS et pompiers, ce qui risque d'encombrer considérablement les lieux qui devraient rester accessibles à la sécurité, alors que ces passages pourraient très bien se faire par l'impasse de l'Oudar. Il lui est répondu que cet accès a toujours été prévu à cet endroit, dès les premiers plans. Il est précisé que si, après la réalisation de toutes les constructions, le trafic s'avérait très dense, une partie du terrain communal jouxtant le CTS, serait utilisée pour création d'une voie.
- Piste cyclable route de Collex-Bossy : un propriétaire riverain n'a toujours pas donné son accord pour la cession d'une partie de sa parcelle, il doit être relancé.

A l'issue de la présentation du relevé de conclusions, les questions suivantes sont soulevées :

D.DEVISCOURT demande à qui appartient la rue du Triton du lotissement « Verte Lilette » et quel est le propriétaire du terrain se trouvant derrière le bassin de rétention. Il lui est répondu que la voirie appartient à l'ASL Verte Lilette et qu'elle sera rétrocédée à la commune, à sa demande ; quant au terrain, il appartient au propriétaire à qui il a été enjoint d'enlever ses dépôts de terres et qui a ensuite déposé une demande d'autorisation d'installer un camping. A l'issue de cette demande, sachant que le terrain est situé en zone naturelle, donc non constructible, la DDE de l'époque avait exigé des pièces complémentaires que le propriétaire n'a jamais fourni, sa demande n'a donc jamais été instruite. Le maire propose de classer une partie du terrain de ce propriétaire, constructible au PLUI. Ce dernier devra en faire la demande écrite à la mairie, qui sera transmise à la CCPG.

C) Commission Scolaire (A. LECLERE ET C. CAMPO)

La rentrée s'est bien passée, les changements prévus au niveau de la cantine, notamment pour les petits de maternelle, ont été mis en place. JC. DUQUESNOY a été affecté à la surveillance extérieure durant le temps de cantine.

Il manque encore des intervenants TAP pour le jeudi et le vendredi.

Le pot de la rentrée scolaire aura lieu le 28 septembre, et une réunion publique avec les parents est prévue le 5 octobre. Les invitations parviendront ultérieurement.

La nouvelle cour de l'école élémentaire est une réussite et le terrain multisports a été réceptionné aujourd'hui. Il conviendra de prévoir l'inauguration prochainement.

C) Commission Travaux (J. DUBOUT)

Le règlement intérieur du terrain multisports est en cours de finalisation. Il conviendra d'ajouter parmi les interdictions dans l'enceinte du terrain : alcool, stupéfiants, pique-nique, cigarettes.

Le système de réservation avec distribution de clés (associations, privés) est également à l'étude.

8 - Informations diverses

- Jeux à installer aux Génévriers (dossier suivi par D. DEVISCOURT) : le maire informe que cette installation devrait être prévue à l'automne 2017 ou alors au printemps 2018 en même temps que l'aménagement du terrain de boules.
- La Région a accordé 200 000 € de subvention pour la maison médicale. Il faudra afficher sur le terrain, le panneau indiquant la participation de la Région. Les praticiens ont rédigé le règlement de santé, et reçu l'aval de l'ARS.

- Le premier festival Versoléo a remporté un véritable succès. Il sera renouvelé l'an prochain.
- La sortie des jeunes de Versonnex, fin août, s'est bien déroulée, 18 étaient inscrits. Ils ont pu faire de la luge d'été et le « Parc Aventure ». Le maire projette au conseil des photos de la journée.
- G. ROUMET informe que les travaux de marquage des places de parkings ont été réalisés mais que tous les emplacements n'ont pas été matérialisés, seuls ceux le long de la route ont été faits. Un courrier sera adressé à la Semcoda pour terminer ce travail. Par ailleurs, durant ces travaux, l'électricité a été coupée mais l'information n'est pas remontée en mairie.

Séance levée à 23 h 00

Fait à Versonnex, le 15 septembre 2017

Le maire

Jacques DUBOUT